

LILLE

Une école dédiée au gaming

Dès la rentrée 2019, il sera possible de se former au eSport et au gaming dans une école privée. Un projet porté par le groupe Ionis.

• Arnaud SMARS

Dans nos jours, l'esport et le gaming prennent une place de plus en plus importante au sein de notre société. Par exemple, de plus en plus de clubs professionnels de football engagent désormais un joueur pro du célèbre jeu de foot FIFA. Quelques jeunes ont également la chance de faire de leur passion du gaming un métier, parfois des plus rentables ! Les chaînes de télévision surfent aussi sur la vague en retransmettant quelques compétitions.

Dès lors, la pratique du jeu vidéo n'est plus qu'une passion. Elle devient peu à peu un secteur d'avenir, notamment en termes d'emploi. Le groupe Ionis, spécialisé dans l'enseignement supérieur privé, l'a bien compris. C'est ainsi qu'à la rentrée 2019, ils lanceront trois écoles supérieures dédiées au e-sport et au ga-



De plus en plus d'événements sont dédiés à la pratique du jeu vidéo de manière professionnelle.

APR

ming. L'une à Paris, l'autre à Lyon et la dernière, tout près de chez nous, à Lille ! Son nom sonnera familièrement aux oreilles des habitués des consoles et des ordinateurs. Elle prend en effet le patronyme de XP, l'abréviation des points d'expériences dans la plupart des jeux vidéo.

Mais ne pensez pas que vous vous la couleriez douce en jouant durant toute la journée pendant trois ou cinq ans. Le but de l'école n'est en effet pas de former des joueurs mais des professionnels du secteur. « Le programme est

construit autour des fondements de l'esport, de la maîtrise de la culture esport et gaming à l'expérience immersive, en passant par une formation très axée sur les projets avec les XP sessions », détaillent les responsables dans un communiqué. Trois spécialisations seront proposées : l'événementiel esport & relations publiques, l'esport entrepreneurship & innovation et international esport & brand management. Les deux dernières années se feront en alternance afin d'acquérir de l'expérience directement sur le terrain. Le ter-

reau du jeu vidéo se situant surtout en Asie, les cours seront souvent donnés en anglais et plusieurs langues asiatiques seront également enseignées.

Des emplois de valeur et d'avenir

À quelques mois du lancement officiel du projet, le fondateur de Ionis se montre des plus ambitieux. « Nous ne cherchons pas à sauter dans un train qui avance – les amateurs ne vont pas manquer – sur un secteur en développement. Nous étudions de manière active et

depuis longtemps le sujet. Comme dans tous les domaines dans lesquels nous nous investissons, nous souhaitons transformer une passion en expertise permettant de viser des emplois de valeur et d'avenir. Nous allons construire une école qui aura une véritable ambition durable, très professionnelle et à vocation internationale ».

Sylvain Gandolfo, le futur directeur de l'école, abonde : « Le jeu vidéo n'est plus seulement une simple activité ludique. Désormais il est reconnu à travers le monde comme un sport pouvant avoir sa place aux Jeux asiatiques de 2022. L'esport est en voie de professionnalisation des acteurs qu'ils soient joueurs, organisateurs d'événements, commentateurs ou coaches d'équipes professionnelles. Notre objectif avec XP est de participer activement au développement de cet écosystème en transmettant à nos étudiants les compétences managériales, marketing, événementielles, artistiques et techniques incontournables pour évoluer dans ce secteur ».

Notons que le diplôme sera reconnu officiellement. Si vous voulez participer à cette formation, il vous faudra par contre délier les cordons de votre bourse. La plupart des formations lancées par le groupe coûtent en effet entre 6 000 et 9 000 euros. ■

> www.xpschool

MOUSCRON

Un échevin... et demi pour le MR

Des échevins dans le prochain Collège communal, Écolo en voulait deux, le cdH n'en cédaient qu'un seul... Le MR a réussi à en obtenir un et demi !

« Les pièces du puzzle sont sur la table, il reste à les assembler... » Philippe Bracaval (MR) confirme qu'un accord de principe est en bonne voie avec le cdH après d'amples discussions et négociations ! Avec Écolo, le cdH avait été clair : un seul échevinat pour le partenaire de la majorité... de quoi mettre rapidement fin à une possible collaboration. Retour à la case départ pour le cdH qui a entamé des discussions avec son allié de la précédente mandature, le MR. Avec deux échevins de 2012 à 2018, le MR a bien évidemment souhaité confirmer cette répartition des postes au sein du prochain Collège communal... pas acceptable pour le cdH.

Les deux partis semblent néan-



Les libéraux Philippe Bracaval et Marc Castel ont réussi à imposer un second échevin... mais seulement pour trois ans !

moins avoir accepté de couper la poire en deux à savoir un échevin... et un demi pour le MR ; un échevinat divisé en deux, une première en Wallonie picarde !

Si le premier poste d'échevin MR est confirmé pour la tête de liste Philippe Bracaval qui avait annoncé vouloir quitter son poste de député wallon pour re-

venir s'investir au sein de la cité hurlue. Pour le « demi » poste supplémentaire, les négociations semblent avoir été plus compliquées... particulièrement par rapport à la présence de Marc Castel dans le prochain Collège. Finalement, il semble que le Libéral puisse remplir pour les trois prochaines années.

Une présentation du Collège attendue pour ce vendredi

Qui, du côté cdH, pour prendre la relève d'ici trois ans ? Tout ne semble pas couler de source au sein du parti humaniste dans le choix et la désignation des échevins. Des discussions doivent encore être menées par la bourgmestre Brigitte Aubert (cdH)...

Si les présences d'Ann Cloet, de Kathy Valcke et de Marie-Hélène Vanelstraete dans le prochain Collège communal ne font aucun doute, le choix est moins évident du côté des hommes... Laurent Harduin semble avoir les cartes en main pour siéger, mais ce n'est pas le cas de Michel Franceus qui n'a fait que le 10^e score ! Benoît Segard serait-il confirmé à la tête du CPAS ? Sans oublier Mathilde Vandorpe, cinquième score de la liste, que peut-elle espérer ? Elle se dit prête à renoncer à son siège de députée pour endosser l'écharpe d'échevine... mais cette place ne lui semble pas assurée ! Devra-t-elle se contenter d'être la moitié de Marc Castel ? Tout dépend si la coalition cdH-MR opte pour un Collège à cinq femmes et quatre hommes ou le contraire... Peut-on s'attendre à des arrivées ou départs surprises ?

Du côté du cdH, on ne souhaite pas communiquer davantage pour le moment. « Tout sera officialisé et les échevins seront présentés ce vendredi », se contente de dire la bourgmestre Brigitte Aubert. ■ **P. Den.**



MOUSCRON

Le mariage blanc aurait-il dérapé ?

Une affaire de violence

énaule gauche « On dévint ma... sortir raconte-t-elle à la barre !!

conjugale met le doute sur la véracité du mariage. L'époux comparait pour des faits de coups et blessures.

C'était la parole d'une femme contre un homme face à la présidente du tribunal correctionnel de Tournai et le représentant du ministère public. Kevin (prénom d'emprunt) et Nadia se sont rencontrés en 2014 sur internet. Elle est marocaine, il est de la région de Mouscron. Après quelques allers-retours au pays d'origine de Nadia, ils décident de se marier la même année. Nadia débarque en Belgique en juin 2017 et c'est le début de l'enfer dont on ne sait pas qui en est le diable.

Qui bat qui ?

D'un côté, il y a Kevin sur le banc des prévenus. Accusé d'avoir porté des coups à son épouse le 20 juin 2017 ayant entraîné une incapacité de travail de 5 jours, il nie les faits et n'indique n'avoir retenu sa femme que par les poignets pour l'empê-



L'homme est accusé de frapper sa femme alors que lui-même dit avoir été frappé par son épouse.

cher qu'elle ne le frappe, ce qui n'était pas la première fois. « Une fois qu'elle s'énervait, elle était capable de tout. Dès son arrivée à la maison, elle n'a plus été la même. Trois semaines après, elle dormait en haut et moi sur le fauteuil. Elle délogeait tous les week-ends. Quand je lui demandais où elle allait, elle me répondait que ça ne me regardait pas, que maintenant qu'elle était en Belgique, elle faisait ce qu'elle voulait. Elle m'a fait perdre la garde mes enfants. Elle me frappait devant eux. Une

fois, elle m'a étranglé et c'est ma fille qui a dû appeler la police, explique l'homme de 32 ans en état de récidive pour avoir en 2010 porté des coups à son ex-épouse et à sa fille. J'ai purgé ma peine pour cela. J'ai retenu la leçon. Maintenant quand ça ne va pas, je prends mon scooter et je m'en vais. C'est ce que j'ai fait ce jour-là. »

De l'autre, il y a Nadia sur le banc des victimes. Le 20 juin, à l'hôpital, on constate effectivement des contusions sur ses bras et une ecchymose sur son

bras gauche. « Son époux m'a même menacé de me tuer. Il me jette dehors nue. À chaque fois que je délogeais, il faisait une main courante à la police mais je n'avais pas le choix puisqu'il me jetait dehors à chaque fois. »

Le bénéficiaire du doute

Pour le représentant du ministère public, le mystère reste entier. Mis à part le certificat d'incapacité de travail de Nadia, il n'y a aucun élément objectif. « Les deux versions s'opposent totalement. La version aujourd'hui de Madame diffère de son audition. Elle dit avoir été enfermée dans la chambre alors qu'auparavant, elle disait avoir dû défoncer la porte fermée à clé. Je ne suis pas convaincu à 100 % que les faits soient établis. De plus, un rapport d'un docteur décrit le prévenu comme une personnalité faible qui se laisse facilement manipuler par une compagne manifestement intéressée par son statut. »

Pour Nadia, dès le deuxième jour après son arrivée en Belgique, Kevin est devenu un autre homme. « Il coupait le courant, fermait la porte et ne me laissait pas

même m'approcher de la porte. Il m'a même menacé de me tuer. Il me jette dehors nue. À chaque fois que je délogeais, il faisait une main courante à la police mais je n'avais pas le choix puisqu'il me jetait dehors à chaque fois. »

Des virements d'argent de la part de Kevin sur le compte de Nadia au Maroc ont également été décelés. C'est la coutume de la dot, pour l'une. De trop grosses sommes (plus de 20 000) pour qu'il s'agisse de la tradition, du côté de la défense.

« Trois semaines après son arrivée en Belgique, Madame demande à mon client de quitter le lit conjugal, répète le conseil du prévenu. Il va le faire. De même, lorsqu'elle lui demande d'acheter un appartement au Maroc. Elle a fait des études mais ne veut pas travailler. Il l'a inscrite au Forem mais elle refuse d'y aller et ne veut pas s'occuper des enfants. Ce jour-là, mon client avait constaté la porte de la chambre défoncée. Lorsque sa femme est revenue sur place, il avait déjà vu les rougeurs sur ses bras. Rien ne prouve que ces coups viennent de lui. Il n'y a aucune preuve mise à part que l'on peut démontrer la tendance au mensonge de Madame. » La défense a plaidé l'acquiescement. Jugement le 4 décembre. ■ E.S.

LEUZE-EN-HAINAUT

43 jours d'hôpital pour la victime

Les faits reprochés à Fabrice (prénom d'emprunt), un Leuzois de 60 ans, sont particulièrement graves au regard des blessures de sa victime. Damien (prénom d'emprunt) avait été amené, le 24 juillet dernier, en milieu hospitalier dans un état critique. Il a été hospitalisé pendant 43 jours et a passé quelques jours en soins intensifs. Fabrice lui aurait asséné plusieurs coups de pied et poing au visage alors qu'il était au sol. « Ce n'est pas mon client qui l'a fait tomber, tient à préciser l'avocat de Fabrice, Me Rodriguez. Les témoins disent que la victime est tombée seule et s'est cogné la tête sur le sol. »

Entre 3,71 et 4,4 grammes d'alcool par litre de sang

Par la suite, des coups sont néanmoins portés par le prévenu comme le décrivent les témoins, alors que le principal intéressé ne se souvient de rien... Il faut dire qu'il était fortement alcoolisé, avec 3,71 grammes d'alcool par litre de sang ! Et ne parlons pas de la victime qui affichait un



Au moment des faits, le prévenu et la victime étaient fortement alcoolisés

taux d'alcool impressionnant à 4,4 grammes par litre de sang ! « On peut se demander si cette imprégnation alcoolique et cette première chute n'ont pas eu d'impact sur la gravité des blessures et l'état de santé de la victime, complète Me Rodriguez. Cette consommation d'alcool a aussi envenimé la situa-

tion qui a amené à ce coup de sang de mon client... »

Une peine de deux ans requise

Ce jour-là, avec un autre ami, Fabrice avait raccompagné Vanessa (prénom d'emprunt) chez son compagnon Damien. « Une dispute a éclaté dans le couple, rappelle le prévenu. Damien m'a ensuite frappé ainsi que sa compagne. Lorsque j'ai voulu partir, il m'a à nouveau attrapé et m'a jeté au sol. Après je ne me souviens plus de rien... si on dit que j'ai porté des coups, je ne peux que le croire... » Depuis plus de trois mois, Fabrice est en détention préventive. « Les faits reprochés sont graves, totalement injustifiables et inqualifiables, insiste le procureur du roi. Il s'est comporté comme un animal en furie, comme une brute ! À l'arrivée des secours, la victime était dans un état critique... » Une peine de deux ans de prison a été requise tandis que l'avocat a sollicité l'octroi d'un sursis simple en raison de l'absence d'antécédents judiciaires. Le jugement sera prononcé le 20 novembre. ■ P.Den.

TOURNAI

« Pour ma consommation personnelle »

Deux jeunes tournaisiens ont comparu devant le tribunal correctionnel de Tournai pour des infractions liées aux produits stupéfiants. Maxime (prénom d'emprunt) est poursuivi pour détention et vente de cannabis. À ses côtés, Axel (prénom d'emprunt) est uniquement poursuivi pour détention. Tous les deux expliquent qu'il s'agissait de stupéfiants pour leur consommation personnelle. « Si la personne qui a inventé cette phrase avait déposé un copyright, elle serait riche aujourd'hui... » sourit le procureur du roi face à ces explications. « Avec 107 g de cannabis sur lui, Axel avait une belle réserve pour l'iver ! Et connaissant bien le système, il ne s'est pas rendu à Rotterdam avec son propre véhicule, mais via Uber... En tant que mineur, il a déjà eu plusieurs réprimandes du tribunal, mais il semble n'avoir rien compris ! » À l'encontre de ce premier prévenu, le procureur du roi a requis une peine de 10 mois de prison sans s'opposer à un sursis

comme l'a aussi sollicité l'avocat d'Axel. « Il s'est retrouvé dans cette affaire sans trop comprendre, relève M^e Tounkara. La police surveillait surtout Maxime, et avait été témoin de transactions sans que mon client ne soit présent sur place ! Il sera interpellé parce que Maxime le raccompagnait à son véhicule dans lequel on retrouvera les stupéfiants... »

Pour le procureur du roi, les préventions de vente de stupéfiants sont établies à l'encontre de Maxime. « Sur Facebook, il publie des photos avec des liasses de billet, sans doute pour faire l'apologie de la vente de stupéfiants qui permet de gagner de l'argent facile, mais tout cela sans prendre en compte la toxicité des produits ! » Une peine de 18 mois de prison a été requise. L'avocate de Maxime, M^e Legrand, a sollicité une peine de travail. « Plus appropriée et utile dans le chef de mon client, explique-t-elle. Il a reconnu la vente, mais de manière limitée... Chaque semaine, il achetait 20 € de cannabis, et vendait pour 100 € par mois. » Jugement le 20 novembre. ■